

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi N° 97-044 du 06 janvier 1998

portant Programme d'investissements
publics pour l'année 1998.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté et voté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi
dont la teneur suit :

Article 1er.- Le Programme d'investissements publics pour l'année 1998 est fixé comme indiqué dans le document intitulé « Programme d'investissements publics gestion 1998 » annexé à la présente Loi.

Article 2.- Le montant du Programme d'investissements publics gestion 1998 est arrêté à la somme de **CENT VINGT CINQ MILLIARDS VINGT SEPT MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE (125 027 184 000) francs CFA.**

Article 3.- Le montant des investissements de l'administration centrale s'élève à **CENT DIX HUIT MILLIARDS HUIT CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT HUIT MILLE (118 852 908 000) francs CFA** se décomposant comme suit :

- Budget national	21 882 608 000 f CFA
- dont : * investissements physiques	19 482 608 000 f CFA
* TEED/TTF	1 400 000 000 f CFA
* portefeuille	1 000 000 000 f CFA
- banques privées	53 364 000 f CFA
- autofinancement (administration)	170 000 000 f CFA
- collectivités locales (administration)	1 743 000 000 f CFA
- autres intérieurs	200 000 000 f CFA
 TOTAL RESSOURCES INTERIEURES	 24 048 972 000 f CFA

- prêts	40 151 055 000 f CFA
- dons	54 652 881 000 f CFA
TOTAL RESSOURCES EXTERIEURES	94 803 936 000 f CFA

TOTAL 118 852 908 000 f CFA

Article 4.- Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente loi.

Article 5.- La présente loi qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 1998 sera exécutée comme Loi de l'Etat.


Fait à Cotonou, le 06 janvier 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

le Premier ministre, chargé de la Coordination
de l'action gouvernementale et des relations
avec les institutions, porte-parole du Gouvernement,



Albert TEVOEDJRE.-
Ministre intérimaire

Le ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le ministre des Finances.



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE 4
MF 4 autres ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 JO 1.-

